

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
12 avril 2021

DATE DE CONVOCATION
5 avril 2021

DATE D’AFFICHAGE
19 avril 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **33**

PRESENTS **29**

PROCURATION(S) **2**

VOTANTS **31**

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique AU GYMNASE Alphonse Allais, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GODEFROY, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, LOUBASSOU, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT, MANTSOUAKA MASSALA.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LECERF, GUILLON, THIERY.

Était absent : M. SABIRI.

Avaient donné pouvoir : M. LECERF à Mme BENAMARA, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE.

M. Baptiste GODEFROY

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIFHI, REVEILLON et Mmes GUIBERT, RAVAUUX, DUPAIN, JEGU, ABOKI, MONTMAYEUR.

ORDRE DU JOUR

Page

	Remise de prix aux participantes vainqueurs de la Rolivaloise	3
	Informations générales	4
	Intervention de M. Georgio Loiseau – Président de l'association l'Oiseau Bleu	13
	Désignation d'un secrétaire de séance	14
	Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2021	14
	Compte rendu de délégations de M. le Maire	14
	Motion – Pacte Financier et Fiscal de la CASE – Demande d'ajournement	17
	PROJETS DE DELIBERATION	
1	Finances - Budget	

M. le Maire souhaite féliciter Mme Rachida Dordain, Adjointe en charge du sport, Daniel Gassa, Conseiller municipal délégué au sport de haut niveau, Pascale Ravaux, Directrice des sports, Nanye Aboki et toutes les personnes travaillant autour d'elles. Mais aussi la communication de la Ville : Céline Jégu et Thomas Toutain.

L'édition virtuelle du marathon de Paris a compté 10% d'inscrits par rapport à l'année précédente. Les chiffres sont bien plus élevés à Val-de-Reuil.

M. le Maire souhaite saluer trois personnes : Nanou Desseaux, Présidente de la ligue contre le cancer, Karine Lechevalier, coordonnatrice de la ligue et Marlène Boucat qui devait être en duplex avec nous depuis Los Angeles, mais qui est retenue par son travail.

Après la diffusion d'un film sur la course, Mme Dordain prend la parole : Lorsque M. le Maire a demandé à ses équipes, en raison du contexte sanitaire, de réfléchir à un nouveau format pour la Rolivaloise, j'étais réfractaire à une édition dématérialisée. L'année dernière, La Rolivaloise, ainsi que tout évènement sportif, ont été annulés en raison de la pandémie. Cette année il fallait innover, il fallait réfléchir à une façon de conserver cette action importante pour les 2 500 participantes qui tiennent à ce moment festif et de rassemblement. Les services ont donc imaginé une Rolivaloise atypique : sur une semaine et sous un format dématérialisé Et l'engouement a été au rendez-vous, les chiffres en sont la preuve. En 2019, 2 400 personnes ont participé à la Rolivaloise. En 2021, 1 600 femmes se sont inscrites sur la plateforme créée pour cette nouvelle édition. Ces chiffres ne tiennent pas compte de toutes les personnes qui ont parcouru les divers circuits définis dans le cadre de la course, mais sans s'inscrire sur la plateforme.

Habituellement, ce sont des femmes habitant le territoire qui participent à l'évènement. Cette année, La Rolivaloise a vu participer des femmes habitant le Royaume-Uni, l'île de la Réunion, la Belgique, ou encore les Etats-Unis.

Les participantes, vainqueurs des différentes courses de La Rolivaloise, en duplex durant la séance du Conseil Municipal, sont saluées et primées, elles reçoivent également un bouquet de fleurs qui leur est remis en direct par des agents municipaux qui se sont rendus à leur domicile.

1. 5km course : Maghaly FOURNIER,
2. 10km marche : Jessica FOULON,
3. Défi du plus grand nombre de km : Natalia YON,
4. Equipe la plus représentée : VRAC (l'association est représentée par Valérie AVIGON),
5. 5km marche : Vanessa DEBUCHY,
6. 10km course : Fanny DENIE.

M. le Maire avait lancé un défi : « 1 km marché = 1 euro reversé à la ligue contre le cancer ». 8 932 km ayant été parcourus par les participantes, c'est donc un chèque de 8 932 euros qui sera versé à la ligue.

De plus, une urne avait été déposée à la piscine Alice Milliat, afin de récolter des dons. Ce sont donc 150 euros supplémentaires qui seront versés à la ligue.

Mme Dordain, après avoir félicité l'ensemble des participantes et leur avoir donné rendez-vous en 2022, passe la parole à Mme Benamara.

Mme Benamara, salue l'ensemble des personnes ayant participé à cette édition 2021 de la Rolivaloise. Elle informe également l'assemblée que les commerçants de Val-de-Reuil, sous la coordination de l'association Ascoval, se sont associés à l'évènement. En effet, un appel a été lancé aux commerçantes, leurs salariées, leurs conjointes ou leurs enfants afin de participer à La Rolivaloise. C'est ainsi qu'un collectif de 36 participantes a été créé, les plaçant à la 3^{ème} place dans la catégorie « équipes ».

A l'initiative des commerçants de l'immeuble Signal, une vente de roses, au bénéfice de la ligue contre le cancer a été organisée. Ce sont ainsi 600 euros qui ont été récoltés

M. le Maire souhaite également saluer l'association G comme Gazelle, qui s'est placée à la seconde place dans la catégorie « équipes » avec 38 participantes.

M. le Maire précise que 1 500 euros de la somme promise, seront versés au Centre d'Information sur les Droits des Femmes (CIDF).

Cette édition de La Rolivaloise est une belle histoire, et M. le Maire salue l'ensemble des participantes



Avant de débiter la séance, M. le Maire fait part de quelques informations :

CONFINEMENT DE MARS/AVRIL

BAISSE DU TAUX D'INCIDENCE DANS L'AGGLOMERATION SEINE-EURE

- Semaine du 29/03 : 678 pour 100.000 habitants
- Semaine du 03/04 : 529 pour 100.000 habitants

CAMPAGNE DE DEPISTAGE

- Prolongation pour deux semaines supplémentaires, jusqu'au 30 avril, de l'ouverture du centre de dépistage ouvert depuis 1 mois Voie des Clouets.

PRODUCTION DE VACCINS CONTRE LE CORONAVIRUS :

- **Valdepharm construit actuellement un nouveau bâtiment dans lequel sera produit le vaccin de la société allemande CureVac.** Le site de Pau assurera le remplissage stérile de flacons et le site rolivalois la fabrication stérile et le conditionnement du diluant mélangé au vaccin au moment de l'injection.

VACCINATION

- Ouverture ce jour de la vaccination au plus de 55 ans.

Le CCAS reste à la disposition de tous pour apporter de l'aide à la prise de rdv en ligne ou pour mettre en place des solutions de transport

SCOLAIRE - SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DU 06 AU 09 AVRIL

- **Du 06 au 09 avril, le SMA** (Service Minimum d'Accueil) a été mis en place à l'école **Coluche**. Au départ pour les élèves des écoles rolivaloises puis élargi aux élèves du Vaudreuil.
- Un effectif **d'une 20aine d'enfant** (mini 16 et maxi 26) a été accueilli par groupe de niveau, par 17 enseignants mobilisés par roulement entre 5 et 6 par jours.
- Les ATSEM de la ville sont intervenues par roulement en soutien aux enseignants. Le service jeunesse était mobilisé sur les accueils périscolaires (matin, midi, soir) le service de restauration a fonctionné normalement avec des repas chauds pris dans des espaces distincts par groupe.
- La ville a confié, par l'intermédiaire des directeurs d'école et sous convention pour une durée de 30 jours maximum, **24 Ipads (16 au Pivollet, 8 à Louise Michel) aux élèves rencontrant des difficultés pour avoir accès à l'enseignement à distance**.
- Les **conseils d'école** qui n'ont pas été faits avant les mesures de fermeture des écoles ont été reportés au mois de mai ou en attente de reprogrammation. Léon Blum Maternelle et élémentaire, Louise Michel et cerfs-volants ont pu être tenus ; Jean Moulin, Dominos, Pivollet et Coluche seront reportés.

JEUNESSE - SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL PENDANT LES VACANCES SCOLAIRE

- Ouverture d'un seul site **La Trésorerie**,
- Une ouverture élargie aux personnels concernés par le SMA **des communes voisines, avec un ordre de priorité** pour les professionnels des secteurs concernés (**1- santé-pharmacie-biologistes-dépistage, 2- forces de sécurité, 3-travailleurs médico-sociaux**),
- Maintien de la **gratuité** de l'accueil.

OUVERTURE DE LA PISCINE - HORAIRES D'OUVERTURE VACANCES SCOLAIRES :

- **Public :**
 - Mardi, jeudi, vendredi de 12h à 19h
 - Mercredi, samedi de 14h à 19h
 - Dimanche, de 9h à 14h

- **Associations** : Mardi, jeudi, vendredi, dimanche matin

- **CONCOURS DE DESSIN**

- La Police Municipale propose, en lien avec le service scolaire, la mise en place d'un **concours de dessin à partir du mois de mai afin de sensibiliser les enfants ainsi que leurs parents sur les dangers liés à la sécurité routière aux abords des écoles.**
- Il sera proposé aux enfants **du CP au CM2** de toutes les écoles de la ville et des accueils de loisirs correspondants, de proposer sous forme de dessin, des **panneaux de signalisation** en respectant les codes de signalétique.
- Chaque participant recevra des petits lots (jeux de cartes, règles, livres...). **Les gagnants verront leurs dessins mis en valeurs sur le site de la ville et les réseaux sociaux puis imprimés et disposés temporairement aux abords des écoles.**
- Ce projet pourra s'étendre et être adapté à partir de la rentrée scolaire de septembre aux collégiens et lycéen sous une forme différente (numérique, vidéo, ...) et les gagnants pourront être récompensés par la valorisation de leurs travaux ainsi que des aides au BSR et permis de conduire.

DÉVELOPPEMENT URBAIN

- **OUVERTURE DU MAGASIN ACTION :**

- **Le magasin a ouvert ses portes le jeudi 25 mars.** Comme pour les autres commerces, une jauge a été mise en place et tout se passe bien (Christian AVOLLE y veille).
- Le nouveau parking derrière TOP DECO pour accueillir les nouveaux chalands a été livré 2 semaines avant l'ouverture avec 80 places de stationnements pour les clients de la zone des Falaises, mais aussi ceux de la voie de l'Equerre (TOP DECO, TOP DISCOUNT et 27 Forever).

- **PROJETS RESIDENCE SENIOR :**

- Après **NEXITY**, les promoteurs **KAUFFMAN & BROAD** et **Linkcity** travaillent à la construction de résidences séniors et jeunes actifs. Elles seront construites en bordure de la chaussée des Berges, derrière le théâtre.

- **QUELQUES AUTRES PROJETS EN COURS:**

- **Le nouveau cabinet de kinésithérapeutes ouvrira ses portes chaussée de la voie Blanche le 3 mai** dans l'immeuble « Mon Vêto ». Des aménagements vont être faits sur la chaussée de la Voie Blanche pour ajouter des places de stationnement.
- **Coiff&CO** vient d'ouvrir un nouveau salon de coiffure à côté de Val2Bio dans le centre commercial des Falaises.
- **Quatre nouveaux bâtiments vont sortir de terre d'ici la fin de l'année dans le parc des Lacs 2 :**
 - **Zephyr audio**, spécialisé dans la sonorisation d'évènements et actuellement installé à Léry.
 - **JCL ingénierie**, qui fabrique des automatismes pour les laboratoires pharmaceutiques, dont l'activité est en fort développement et qui est implantée sur le parc des Lacs
 - **Deux SCI** vont construire des locaux de stockage et des bureaux à destination des artisans (M. GORDUK et M.DORSUN)
 - **3 bâtiments sont actuellement en construction dans le parc** (Normandie Maçonnerie, le bureau d'étude BE2M et les bureaux à louer de la SCI des Lacs/M. HACHEMI.). **Il n'y a plus de terrains disponibles sur le parc.**
- Le permis de la **3e tranche du centre des Falaises a été signé**. Il porte sur des bureaux, des activités de service (notamment la crèche « People & Baby ») et quelques cases commerciales de proximité.
- Les commerçants qui ont été mis en demeure de se mettre en conformité par rapport à la sécurité incendie (Boucherie GUNES/Rue Courtine et Burger Grill/Place des 4 Saisons) ont tous régularisé leur situation.

SECURITE

- **RECRUTEMENT 2 AGENTS DE POLICE MUNICIPALE**
- Recrutement dans sa phase finale pour arriver des nouvelles recrues d'ici l'été.
- **CLSPD ET CONSEIL DE SECURITE**
- **Réunion le 31 mars dernier :**
 - Mise en place dans groupe nominatif ;
 - Accord de principe sur l'engagement **d'une réflexion sur l'éventuelle mutualisation** avec les Communes du Vaudreuil, de Léry et de Poses ;
 - Point sur le cyber harcèlement en milieu scolaire
 - Point sur les dispositifs mis en place en vue de lutter contre les violences intra familiales :
- **Axe n°1** : Sensibiliser, informer les publics et prévenir les violences
- **Axe n°2** : Détecter les situations de violence, informer et orienter les victimes

- Axe n°3 : Accueillir, écouter, protéger et soigner
- Axe n°4 : Accompagner les victimes dans la durée et assurer le suivi des situations
- Axe n°5 : Assurer la coordination, des acteurs, l'observation et le suivi des situations

RENOUVELLEMENT URBAIN

PREPARATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION

- Rencontres régulières avec IBS pour consolider une candidature à l'obtention de fonds supplémentaires dans le cadre de la rallonge de 2 Md € annoncée par le Gouvernement. Une rencontre avec la DDTM a été fixée au 23 avril pour soumettre au délégué de l'ANRU les demandes d'IBS de financements complémentaires sur la rénovation des commerces de la rue Grande et sur la réhabilitation de l'immeuble Coulis.

CHANTIERS DEJA EN COURS :

Le gymnase Léo Lagrange

Le projet (11M€ de budget) devrait être livré à la **fin de l'année 2021**. Les architectes ont ouvert le chantier **aux responsables associatifs et aux riverains à l'occasion de deux visites organisées par la Maison des Projets**. A cette occasion, nous avons reçu la visite du service communication de l'ANRU qui tenait à valoriser l'exemplarité de ce projet en matière d'inclusion du bâtiment dans le paysage du quartier. Le chantier sera **hors d'eau hors d'air fin juin**.

L'école Victor Hugo

(budget de 13M€). Derrière les barrières de chantier et les buttes paysagères, difficile de deviner ce qui se trame. Pourtant **les fondations sont en cours de même que l'installation des réseaux** qui permettront notamment l'accès aux derniers outils numériques dans toutes les salles de classes. Une **grue vient d'être installée** qui donne maintenant un peu de volume à ce chantier qui sera **terminé pour la rentrée des classes 2023**.

Le Hameau de l'Andelle

(5.3M€ au total). Les entreprises se succèdent chez les habitants du hameau de l'Andelle pour **remplacer les chaudières et les radiateurs, remplacer les baignoires par des douches, installer des VMC, remplacer les revêtements de sol abimés**. Très prochainement, ces travaux se poursuivront à **l'extérieur** par la pose d'une **isolation**

thermique, le remplacement des volets, la réfection des gouttières et **l'aménagement paysager** du quartier transformé en éco-quartier.

La rue du Lierre

La réhabilitation et la résidentialisation des immeubles de la rue du Lierre par IBS pour 3.9M€ est en cours. **Le chantier s'achèvera dans les trois semaines qui viennent avec les plantations des jardinières créées par le bailleur.**

● **CHANTIERS QUI VONT BIENTOT DEMARRER :**

La rénovation des espaces publics de la dalle

(4.4M€) va commencer par la rue du **Lierre**, dans la suite des travaux d'IBS et se poursuivre cet été dans les rues **Payse, Bonvoisin, Pierre Première, Traversière et Pas des Heures**. La place du conservatoire sera également transformée. Le chantier démarrera à l'automne. Si les habitants de la rue du Lierre et de la rue Traversière ont eu l'occasion de rencontrer le paysagiste du cabinet Espace Libre, nous n'avons pas encore pu organiser une **rencontre analogue avec les habitants des rues Payse, Bonvoisin et Pierre première**. Ces rencontres devront avoir lieu au cours du printemps avant le démarrage des travaux à l'été.

La rénovation du quartier du Parc

Par le Foyer Stéphanois (5.7M€). Les travaux de rénovation des logements vont pouvoir commencer **d'ici l'été**, par le changement des **chaudières et des radiateurs**. Grâce au partenariat établi entre le bailleur et GRDF, tout le quartier sera bientôt chauffé au **gaz naturel**. Ce changement s'accompagne du changement des sols endommagés, de l'isolations des combles, d'un ravalement de façade et d'un réaménagement complet du quartier pour y limiter la place de la voiture et y favoriser la végétation, les poches de fraîcheur et la mobilité douce.

La promenade des Tilleuls, 4.4M€ :

Les paysagistes travaillent activement à concevoir le projet du Parc central et la promenade pour que les travaux puissent démarrer au début de l'année 2022 et que les rolivalois puissent profiter d'un été 2022 fleuris et ombragés, du gymnase Alphonse Allais, jusqu'au parc Sud et pique-niquer à l'ombre des arbres qui seront plantés sur la plaine Saint-Jean et dans le nouveau parc central. **Des premières esquisses sont attendus courant mai.**

Le relogement :

- Le **relogement se poursuit sur le quartier du Mail et commence sur les immeubles Climuche, Pas du Coq et Place aux Jeunes**. Les services sociaux du CCAS, du département, de la CAF et du bailleur IBS et de l'Etat travaillent main dans la main pour proposer à chaque famille un accompagnement personnalisé et un logement adapté à ses besoins. **80% des ménages du Mail** ont déjà trouvé un nouveau logement adapté à leurs besoins.

- **La Garancière**

- La CDC propose le portage des travaux dans **23 logements** ;
- A ce jour, **8 logements appartenant à des particuliers** sont très débiteurs
➔ inclus systématiquement dans le portage CDC
- La Ville propose que cela soit **les 15 logements 3F** qui soient portés (et pas les siens qui seront réhabilités à sa charge) pour permettre ainsi au bailleur venu en soutien de la Ville et à sa demande dans la gestion de cette copropriété.

BATIMENTS

ECOLES

- **GROUPE SCOLAIRE COLUCHE**

- Travaux de **couverture**, ouverture de chantier le 8 février 2021 (coût : 520 k€)
- Terrasse accessible et inaccessible 60%,
- Couverture tuile 70%

- **GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN**

- **Menuiseries** : Hall primaire et Maternelle réalisés lors des vacances de février (220 k€)

- **PLAN « SELF SERVICE »**

- Dossier d'étude **pour passage en self à partir de la rentrée sur 3 sites**, Dominos, Léon Blum, Jean Moulin

- **TRAVAUX D'ETE**

- **Plus de 710 k€ de travaux** seront réalisés d'ici la rentrée de septembre prochain dans l'ensemble des groupe scolaire (réfection de classe, réfection des circulation, achat de mobilier et de matériel informatique) ;
- **Financement** : obtention d'un financement de l'Etat via le DSIL : 340 k€

AUTRES BATIMENTS

PISTE D'ATHLETISME:

- **Sur le financement :** obtention d'une subvention de l'État à hauteur de 800 k€ par l'intermédiaire de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- **Sur les travaux :** lancement des consultations des entreprises d'ici la fin avril / Début des travaux : courant juin

TENNIS ET SQUASH :

- Reprise en peinture du bardage et de la toiture (88200€ TTC). Réalisation avril/mai 202

CRECHE LES PIVOLLETS

- **Vêture façade crèche :** Travaux débutés depuis le 11 mars
- Création d'un local poussette

CENTRE DE LOISIRS ELEPHANT:

En attente de planning par l'entreprise pour le remplacement des **menuiseries** sur bâtiments 2 et 3 coût :52 084.00€TTC
Bâtiment 1 terminé, à disposition des services.

MAIRIE :

- Mission Archi pour Etude Opportunité Faisabilité, Studios (J.Cowey) pour réhabilitation
- Relevés Topographiques en cours par Agéose.

LA ROTONDE :

- Mission **Architectes pour concours**, Messieurs. Borgiattino, Charamon et Bodin.
- En parallèle lancement des phases **désamiantage et démolition intérieur**

ŒUVRES D'ART

- Reprise de la **fresque Tomasello** : 20 108.40€TTC planning Mai 2021

CCAS

CHANTIERS JEUNES :

- Préparation de **deux chantiers en extérieur exclusivement**-6 jeunes-1 encadrant (pas de candidature recevable d'encadrant). Extérieurs du commissariat, chantier IBS (garage)+ transformateurs proche Action.

SOCIAL

- **220 étudiants** ont sollicité une aide exceptionnelle. Le listing dédié à ces demandes a pu servir de base de données au CCAS afin d'envoyer l'invitation au e-forum de l'emploi.
- **Prévention des expulsions** : passages en CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions), 72 dossiers présentés depuis le début de l'année (tous dans une procédure d'impayés mais pas tous sujets à expulsion)..

EMPLOI

- **E-Forum de l'Emploi et de l'Orientation 8 avril 2021.**
 - 1^{er} Forum en virtuel du département avec En Personne Virtual,
 - 1500 connections,
 - 90 entreprises,
 - 1/3 de Rolivalois concernés.
- **Cité de l'Emploi.**
 - Cette cellule d'accompagnement se compose d'un représentant de pôle emploi, de la mission locale, , du service social départemental, de la CAF, de l'ARS, du service social du CCAS, de la sous-préfecture.
 - 12 dossiers examinés.
 - 4 hommes entre 19 ans et 50 ans
 - 8 femmes entre 26 et 52 ans
 - 10 du QPV

JEUNESSE-EMPLOI

RECRUTEMENT

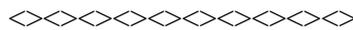
- Lancement de la campagne de recrutement des animateurs d'été - Candidatures à déposer avant le 15 avril 2021 via le site internet de la Ville

NUMERIQUE ET MODERNISATION

- **CANDIDATURE à l'AMI CONSEILLERS NUMERIQUES** pour obtenir un financement de l'Etat sur plusieurs postes dédiés à l'accès aux

droits et à l'animation numérique sur les besoins identifiés à l'accueil de la Mairie, au CCAS, au Hub de l'emploi, à la mja et à la cyberbase.

• **DEMARCHE QUALITE** : lancement d'une démarche visant à labelliser les services aux usagers de la Mairie et du CCAS selon le référentiel Marianne. Travail en 3 phases (Diagnostic, action, labellisation) sur 12 à 15 mois qui pourra s'appuyer sur le recours à prestataire extérieur sur la partie « audit » des services.



Intervention de M. Georgio Loiseau, Président de l'association L'oiseau Bleu

M. Loiseau souhaite saluer l'initiative portée par Inci Altuntas, Mireille Fresne, Sonia Rossignol et les services de la Ville, qui a permis une action de formation.

Il s'agit de session de formation à destination des agents, plus particulièrement des ATSEM de l'ensemble des écoles rolivaloises, mais également de quelques moniteurs-éducateurs qui œuvrent sur la commune. L'idée est de sensibiliser largement, massivement, autour de l'autisme. C'est un sujet que M. Loiseau connaît bien et qui permet d'alimenter des échanges riches et nourris.

Ces sessions se font en deux temps :

- Une première partie a pour vocation de dresser le tableau clinique d'un enfant ou d'un adulte autiste, afin que les stagiaires acquièrent une connaissance assez aiguisée de ce qu'est l'autisme ;
- Puis, de manière assez déportée, proposer des aménagements pour favoriser l'accompagnement de ces jeunes dans tous les lieux de vie.

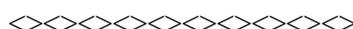
Ces moments de formation sont excessivement riches avec des problématiques soulevées lors de ces sessions.

M. Loiseau est expert à la Haute Autorité de Santé pour tout ce qui est recommandations des bonnes pratiques liées au diagnostic de l'autisme. Et, depuis peu, les acteurs du repérage, c'est-à-dire les acteurs de la petite enfance (crèches, assistantes maternelle, ATSEM) ont désormais une mission fondamentale autour des troubles du neurodéveloppement.

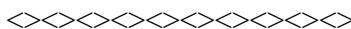
Ces formations permettront d'orienter vers des pistes de travail, ou encore de créer des instances pour remonter les problématiques, mais également de partager l'aspect formation avec les directions et auprès des collègues de l'éducation nationale.

M. Loiseau salue la Ville de Val-de-Reuil qui est la première à avoir ce genre d'initiative et qui est pionnière dans le domaine de l'information sur la différence ou le handicap. Il espère que d'autres Villes seront encouragées à suivre cet exemple.

M. le Maire remercie M. Loiseau pour son intervention et souligne que les formations sont dispensées de manière bénévole. Il ajoute qu'une classe inclusive sera créée dans la future école Victor Hugo, à la rentrée 2023.

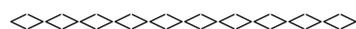


M. le Maire procède à l'appel nominal.



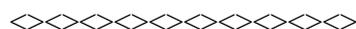
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire propose la désignation de M. Baptiste GODEFROY
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2021 est adopté à l'unanimité



COMPTE RENDU DE DELEGATIONS DE M. LE MAIRE

Par délibération n°20/05/02 du 26 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

ACCEPTATION D'INDEMNITES D'ASSURANCE (Art. L.2122-22 – 6° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Domages aux Biens

Nature du sinistre	Date de survenance du sinistre	Montant remboursé à la Ville
Dégât des eaux – Local de l'association RERS	15/01/2021	398,40 €
Dégât des eaux - Salle d'expositions de la Médiathèque	02/10/2020	1 481,76 €
Clôture endommagée par un choc de véhicule - Ecole Léon Blum (Récupération franchise après recours contre tiers responsable)	02/01/2020	800,00 €

Intrusion à l'Ile du Roy (Récupération vétusté après recours contre le responsable identifié)	04/01/2020	1 706,40 €
--	------------	------------

Flotte Automobile

Nature du sinistre	Date de survenance du sinistre	Montant remboursé à la Ville
Choc avec véhicule stationné à l'arrêt lors d'une intervention de police	19/01/2021	1 479,19 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS (Art. L.2122-22 – 26° - Code
Général des Collectivités Territoriales)

Demande de subvention au titre du dispositif « Classes de découvertes » 2021 – Groupe scolaires Les Dominos – Séjour à Giverny du 31 mai au 02 juin 2021 - Décision n° DCM-2021-001 :

Sollicitation d'une aide financière dans le cadre du dispositif « Mise en valeur du patrimoine départemental » – Assiette subventionnable 3 260.00 € - Taux de subvention sollicité 60%, soit 1 956.00 € auprès du Département de l'Eure.

Demande de subvention au titre du dispositif « Classes de découvertes » 2021 – Groupe scolaires Les Cerfs-Volants – Séjour à Giverny du 28 au 30 mai 2021 - Décision n° DCM-2021-002 :

Sollicitation d'une aide financière dans le cadre du dispositif « Mise en valeur du patrimoine départemental » – Assiette subventionnable 10 758.00 € - Taux de subvention sollicité 60%, soit 6 454.80 € auprès du Département de l'Eure.

Demande de subvention au titre du dispositif « Classes de découvertes » 2021 – Groupe scolaires Les Dominos – Séjour à la Guéroulde (lieu-dit *La Source*) du 17 au 21 mai 2021– Décision n° DCM-2021-003 :

Sollicitation d'une aide financière dans le cadre du dispositif « Classes de découvertes » 2021 – Assiette subventionnable 7 400.00 € - Taux de subvention sollicité 50%, soit 3 700.00 € auprès du Département de l'Eure.

Demande de subvention au titre du dispositif « Classes de découvertes » 2021 – Groupe scolaires Les Dominos – Séjour à Harcourt du 03 au 05 avril 2021 – Décision n° DCM-2021-004 :

Sollicitation d'une aide financière dans le cadre du dispositif « Mise en valeur du patrimoine départemental » – Assiette subventionnable 2 562.00 € - Taux de subvention sollicité 60%, soit 1 537.20 € auprès du Département de l'Eure.

Demande de subvention au titre du dispositif « Classes de découvertes » 2021 – Groupe scolaires Les Dominos – Séjour à la Guéroulde (lieu-dit *La Source*) du 31 mars au 04 avril 2021 – Décision n° DCM-2021-005 :

Sollicitation d'une aide financière dans le cadre du dispositif « Classes de découvertes » 2021 – Assiette subventionnable 7 030.00 € - Subvention sollicitée 720.00 € (soit un forfait de 30€ par élève et par séjour, hors frais de transport) auprès du Département de l'Eure.

Demande de subvention au titre du dispositif « Classes de découvertes » 2021– Groupe scolaires Jean Moulin – Séjour à Saint Germain sur Ay du 14 au 17 juin 2021 – Décision n° DCM-2021-006 :

Sollicitation d'une aide financière dans le cadre du dispositif « Classes de découvertes » 2021 – Assiette subventionnable 8 194.00 € - Taux de subvention sollicité 50%, soit 3 515.00 € auprès du Département de l'Eure.

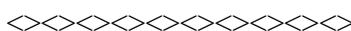
Demande de subvention au titre du dispositif « Classes de découvertes » 2021– Groupe scolaires Les Dominos – Séjour à Saint Germain sur Ay - du 1^{er} au 04 avril 2021 – Décision n° DCM-2021-007 :

Sollicitation d'une aide financière dans le cadre du dispositif « Classes de découvertes » 2021 – Assiette subventionnable 5 775,00 € – Subvention sollicitée 600,00 € (soit un forfait de 30 € par élève et par séjour, hors frais de transport).

Demande de subvention au titre du dispositif « Classes de découvertes » 2021– Groupe scolaire Louise Michel – Séjour à Lion-sur-Mer - du 29 mars au 1^{er} avril 2021 – Décision n° DCM-2021-008 :

Sollicitation d'une aide financière dans le cadre du dispositif « Classes de découvertes » 2021 – Assiette subventionnable 27 632.30 € – Subvention sollicitée 2 310.00 € (soit un forfait de 30 € par élève et par séjour, hors frais de transport).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE du compte-rendu de délégations de M. le Maire



Motion

**PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE - DEMANDE
D'AJOURNEMENT**

M. le Maire expose au Conseil municipal,

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure, en adoptant le 25 mars dernier son pacte financier et fiscal pour les années 2021 à 2026 contre l'avis de Val-de-Reuil, a porté gravement atteinte aux principes de la démocratie locale.

Ce pacte financier et fiscal intègre en effet trois dispositions nouvelles qui impacteront fortement les finances communales. Les deux premières, à savoir l'extension de la Dotation de solidarité communautaire aux communes de l'ex Communauté de Communes Eure Madrie Seine et la définition de sept fonds de concours en soutien à l'investissement des petites communes de l'agglomération, ne soulèvent pas d'opposition de la part des élus Rolivalois : au nom de la solidarité intercommunale, nous nous prononçons en faveur de ces dispositifs, bien que la contribution de notre Commune soit largement supérieure au bénéfice qu'elle en retire.

En revanche, nous considérons comme inacceptable en l'état la troisième disposition de ce pacte, qui impose que 30% des recettes nouvelles issues de la Taxe foncière sur les propriétés bâties industrielles et commerciales dans les zones d'activités économiques de plus de cinq hectares soient reversées à la Communauté d'agglomération.

Par cette disposition, la CASE cause un préjudice fort et réel à Val-de-Reuil et aux Rolivalois.

Alors que Val-de-Reuil, qui concentre la plus grande partie du foncier économique disponible sur le territoire de la CASE, est de loin la commune la plus concernée par cette captation de ressources, ses élus n'ont été réellement ni informés ni consultés sur l'élaboration de ce pacte fiscal.

L'élaboration d'un pacte financier et fiscal qui, contrairement aux affirmations du Président de la CASE, n'ai pas une faculté, mais constitue une obligation pour les territoires signataires d'un contrat de Ville, implique un travail préalable important d'analyse de la situation des communes et de concertation avec elles. Cette obligation n'a pas été remplie. En lieu et place, une brève présentation de ce pacte a été proposée le 11 mars dernier en comité restreint à l'occasion de la réunion commune qui rassemble désormais indistinctement, rendant leurs ordres du jour respectifs illisibles, Conférence des Maires et conférence des Présidents de la CASE ; un message informel non moins succinct a été adressé à M. le Maire de Val-de-Reuil le 15 mars par le Président de la CASE, qui a refusé d'ajourner le vote de ce pacte empêchant les élus de bénéficier du temps nécessaire à un débat démocratique.

L'absence de saisine de la commission des Finances, l'indigence des informations transmises aux Communes, et les conditions déplorables dans lesquelles s'est tenue la réunion du Conseil communautaire du 25 mars constituent autant d'atteintes aux principes de la démocratie locale.

Nous, élus rolivalois qui tirons notre légitimité du suffrage direct, refusons cette ingérence de la CASE qui aura des conséquences particulièrement négatives sur le quotidien de nos concitoyens.

Depuis vingt ans, alors que la Ville connaissait au tournant du siècle dernier une situation de crise grave, l'image de Val-de-Reuil s'est transformée et elle attire aujourd'hui nombre d'entreprises.

Pour y parvenir, la Commune a enclenché un cercle vertueux : les recettes supplémentaires issues de l'aménagement du foncier économique lui ont permis d'augmenter son épargne ; la Commune a assaini ses finances et se désendette progressivement ; grâce à sa capacité d'autofinancement nouvelle, sa bonne gestion et sa crédibilité retrouvée, elle investit dans de nouveaux services à la population et obtient d'importants financements nationaux qui à leur tour renforcent son attractivité.

Il nous semble essentiel de rappeler que c'est le dynamisme de Val-de-Reuil et la qualité de ses équipements qui permet à la Ville d'attirer et de conserver des implantations industrielles majeures, comme sur la nouvelle zone d'activité partant de la voie de l'Orée qui suscite les appétits de la CASE.

Ce dynamisme repose également sur la capacité de la Ville à honorer ses engagements, alors que nous procédons à des investissements d'un niveau exceptionnel qui s'inscrivent dans le Nouveau programme de renouvellement urbain que l'agglomération ne finance que marginalement, à hauteur de 7 Millions sur 140. Il s'appuie enfin sur la capacité de la Ville à supporter d'importantes charges de centralité grâce auxquelles les habitants des villes voisines bénéficient au quotidien des infrastructures et des services fournis par Val-de-Reuil sans en financer le coût.

Si un tel mécanisme de reversement existait aujourd'hui, 150 000 € serait ponctionnés cette année par la CASE sur le budget de la Ville, puis 300 000 € la deuxième année, puis, ainsi de suite, 150 000 € supplémentaires chaque année. Au terme d'un mandat de 6 ans, cette ponction annuelle s'élèverait à 900 000 € pour un total prélevé de près de 3,2 Millions €. Ainsi le cercle vertueux se transformerait-il en cercle vicieux : la diminution de la dynamique de recettes dégraderait la capacité de la Ville à faire face à ses engagements ; la contraction de l'épargne brute menacerait la capacité de la Ville à investir ; en définitive le périmètre d'intervention et la qualité du service public s'en trouverait impactés au détriment de la population. 150 000 €, c'est le montant des aides versées en 2020 aux entreprises pour faire face à la crise. 150 000 € c'est également le montant des aides versées aux familles l'année dernière pour ces mêmes raisons.

Si un tel mécanisme avait existé pendant le mandat précédent, nous aurions dû renoncer à plusieurs projets essentiels pour nos concitoyens. Aurions-nous dû abandonner la rénovation du CCAS ? Aurait-il été possible d'inaugurer un nouveau poste de Police Municipale ? Peut-être aurions-nous dû ajourner la sécurisation de la Dalle et des espaces scolaires, annuler la rénovation de l'école Jean Moulin et celle du parvis de la crèche du Pivollet, ou ne pas mettre en œuvre le dédoublement des classes de CP et de CE1. La mise en service d'un nouveau terrain de football synthétique aurait été fortement compromise, sans parler de celle du Théâtre de l'Arsenal. Aurons-nous dans l'avenir les moyens d'assurer les services essentiels que nous devons à nos concitoyens ? Appartiendra-t-il désormais à la CASE de décider quels projets rolivalois méritent d'être financés, et quels projets ne le méritent pas ?

À l'exception d'une déchèterie, d'une aire d'accueil des gens du voyage et d'une micro-crèche d'entreprise, la CASE est absente depuis 20 ans du financement des équipements rolivalois, alors même qu'elle a entrepris une politique de financement tous azimuts des équipements de la plus grande ville de l'agglomération. Cette inégalité est encore plus criante au regard de l'effort fiscal consenti depuis vingt ans par Val-de-Reuil. Avec un taux stable de 40%, les contribuables rolivalois, particuliers et entreprises, financent solidairement un niveau de service élevé. Il serait particulièrement injuste, alors même que la CASE pratique, elle, un taux de Cotisation foncière des entreprises de 24% seulement et que de nombreuses communes favorisées n'ont pas fait le choix d'augmenter leurs taux de taxe foncière, que les contribuables rolivalois voient leur impôt détourné à d'autres fins que celles qu'ils ont plébiscitées par leur vote : rembourser leur dette, rénover leur ville.

Pour toutes ces raisons, Nous, élus représentant les habitants de Val-de-Reuil,

- **DEMANDONS** solennellement au Président de la CASE de **suspendre l'exécution de ce pacte financier et fiscal** pour laisser au débat démocratique la place qu'il mérite.
- **DEMANDONS** à M. le Préfet du Département de l'Eure **d'examiner avec la plus grande vigilance la légalité** de la délibération prise lors du Conseil communautaire du 25 mars.
- **AFFIRMONS** notre volonté **de défendre les intérêts de nos concitoyens** par tous les moyens légaux, y compris contentieux.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la motion proposée par M. le Maire

M. le Maire ajoute que la Ville a passé un pacte avec ses habitants : la taxe foncière est élevée mais cela permet également d'appliquer un taux élevé aux entreprises, et ceci suscite des ressources qui reviennent vers les habitants. C'est ainsi que les Rolivalois bénéficient d'un excellent service public (piscine, stade, périscolaire, théâtre, etc...).

Avec le PFF, les propriétaires de Val-de-Reuil continuent à avoir une taxe foncière élevée, mais ne bénéficieront plus que des retombées de 70% des taxes foncières des entreprises, puisque 30% iront à la CASE.

La commission des finances n'a pas été saisie, les communes n'ont pas reçu d'information préalable, la séance du Conseil Communautaire au cours de laquelle le PFF a été voté s'est tenue dans des conditions contestables... En effet, alors que 160 personnes regardent en ce moment la séance du Conseil Municipal dans de bonnes conditions, seules 17 personnes suivaient la séance du Conseil Communautaire le soir où cette décision a été prise.

L'Agglomération a payé une gendarmerie neuve à Louviers, la Ville de Val-de-Reuil a payé une partie du Commissariat de Police et également donné une partie du terrain de la caserne des pompiers.

La gare routière de la place Thorel a été refaite à neuf alors que l'Agglomération a refusé de participer à l'accès au quai de la gare de Val-de-Reuil.

La Ville a payé son Théâtre seule, alors que l'Agglomération dépense de l'argent pour installer un hémicycle à côté de la Mairie de Louviers...

Le bilan des 20 dernières années de l'Agglomération revient à 4 choses :

- une déchetterie, pour laquelle il faut sans cesse demander la réalisation d'un entretien
- une zone d'accueil des gens du voyage de courte durée. Puisque l'Agglomération n'a toujours pas réalisé d'aire de grand passage avec les accès à l'eau et à l'électricité nécessaires, ce qui entraîne tous les ans des stationnements sur le parc Sud ;
- Les Hauts Prés, pour lesquels l'Agglomération s'oppose à une orientation plus développer vers le maraichage biologique ;
- La micro-crèche d'entreprise située près de Jansen.

L'Agglomération donne 7 millions à l'ANRU sur les 140 millions qu'il représente. Elle les donne dans ses compétences les plus étroites et sur des opérations qu'elle avait déjà décidées.

Avec le PFF, au terme du mandat, c'est plus d'un million d'euros qui auront été versés à l'Agglomération par Val-de-Reuil.

Pour rappel, les terrains de Val-de-Reuil ont été vendu 16 millions de francs à l'Agglomération qui continue de les vendre (la dernière opération étant de 140 euros par m²).

Une autre solution pour aider les Communes de la CASE serait d'augmenter les taxes foncières de certaines Villes où elles sont assez peu élevées, et ainsi créer de nouvelles ressources.

Les conditions de vote, l'absence de possibilité de communiquer avec les Communes alliées, les moyens techniques non adaptés, sont autant de motifs de remettre en question les débats des séances. Une lettre a d'ailleurs été envoyée au Préfet pour demander une vigilance quant au contrôle de légalité, avec des débats plus élaborés que ceux existants aujourd'hui. M. Leroy a été destinataire d'une copie de ce courrier et

l'affaire débouchera sur un recours contentieux devant les juridictions administratives.

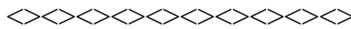
On taxe toujours Bernard Leroy d'être un bon gestionnaire, mais il est un bon gestionnaire de PME, pas de collectivités locales. Il y a 3 choses qu'il a très peu mesurées et une ressource qu'il ne veut pas utiliser :

- Pour des raisons politiques il a fait adhérer un grand nombre de Communes à l'Agglomération Seine-Eure, mais celles-ci étaient dépourvues de la moindre ressource et au contraire avaient mis au pot commun un grand nombre de compétences. Ce peu de ressources mis face à de nombreuses demandes a créé un besoin de financement ;

- L'ensemble des choses créées à Louviers (patinoire, piscine, bowling...) ont un cout de fonctionnement et très peu de recettes ;

- Enfin, la course à la compétence a un coût. L'ouverture d'agences entraine une augmentation de la masse salariale.

- M. Leroy ne souhaite pas recourir à l'emprunt et à la dette. Or, il est obligatoire en finances publiques de répartir l'amortissement des coûts d'un équipement sur plusieurs générations



Délibération N°01

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

En février 2020, le Conseil Municipal adoptait un budget audacieux par ses engagements, rigoureux dans son financement et ambitieux par son volume.

Ce budget était encadré par **10 engagements pris par la majorité municipale** pour guider son action soit :

- Ne pas augmenter les impôts pour la 20ème année consécutive ;
- Maîtriser la dette et la réduire hors PNRU2 ;
- Renoncer à toute augmentation des tarifs publics ;
- Prolonger une politique agressive de recherche de subventions et de partenariats pour accompagner les projets municipaux ;
- Poursuivre le renouvellement urbain (PNRU 2) d'un montant de 136 003 853 HT € dont 60% consacrés à l'habitat et 40 % aux équipements publics, avec une participation de la Ville de 6 375 868€ sur 5 ans. ;
- Investir dans la protection de l'environnement, la transition énergétique et le développement urbain ;
- Maintenir un rythme élevé de constructions de nouveaux logements ;
- Donner la priorité à l'éducation et à l'école ;
- Développer l'accès au sport et à la culture pour tous ;
- Entretien et maintenir le patrimoine municipal.

À partir de mi-mars 2020, **la crise sanitaire est venue impacter l'exécution** de ce budget voté quelques semaines plus tôt. La pandémie a eu de fortes conséquences sur les 2 sections du budget, le fonctionnement et l'investissement, tant sur leurs recettes que sur leurs dépenses.

L'ensemble de ces modifications a été pris en compte tout au long de l'année et acté par 3 décisions modificatives soumises au vote du Conseil.

Ainsi, l'exécution budgétaire 2020 est arrêtée :

- **en dépenses à 41.3 M€** dont 27,5 M€ en fonctionnement (67 % du budget total) et 13,8 M€ en investissement (33 %) ;
- **en recettes à 46,1 M€** dont 31.7 M€ en fonctionnement (69 % du budget total) et 14,4 M€ (31 % du budget total) en investissement.

L'exécution budgétaire des dépenses et des recettes réelles entre les sections de fonctionnement et d'investissement se répartie de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	27 536 956.25	31 695 339.80
Investissement	13 784 779.41	14 493 604.30
Total	41 321 735,66	46 188 944,10

I / SECTION DE FONCTIONNEMENT : LA SECTION DE SOLIDARITE ET DE LA SECURITE

A. Des dépenses réorientées pour face à la situation exceptionnelle

Certaines dépenses prévues lors du vote du budget se sont avérées surdimensionnées au regard de ce que l'année 2020 autorisait comme action publique. Il s'agit notamment de celles relatives à un certain nombre de manifestations organisées d'ordinaire qui n'ont pas pu se tenir (la Rolivaloise, le Forum de l'Emploi, le carnaval, la fête de la Ville, le Marathon...). Il s'agit également des dépenses de fonctionnement classique qui ont été réduites du fait du confinement (cantines scolaires, fluides...).

A l'inverse, la collectivité a dû **faire face à des dépenses imprévisibles**. Il s'agit notamment de l'ensemble **des moyens de protection mis en place pour assurer la sécurité des administrés, des agents et des rolivalois en général**. Distributeurs de gel hydro alcoolique, plexiglas, caméras système de prise de température, nettoyage des locaux, notamment des écoles, renforcé, distributions de masques à l'ensemble des habitants, aux écoliers

et aux enseignants, autant de dépenses auxquelles il a fallu faire face et qui représentent **un effort de plus de 400 k€** pour la Collectivité.

En parallèle, **le Conseil Municipal a fait le choix d'aider les publics les plus touchés par la pandémie**. Ce sont ainsi près de **150 k € qui ont été versées aux commerçants rolivalois** directement et durement frappés par la fermeture de leur commerce.

La situation des familles a également été prise en compte. Ainsi, de mai à août, **une aide mensuelle aux familles** ne disposant d'un revenu supérieur à 2 500 € a été versée par l'intermédiaire du CCAS. Cela a représenté un **effort de 140 k€ pour la Collectivité**, augmentant d'autant la subvention versée au CCAS.

La Collectivité a su néanmoins **maitriser l'évolution de ses charges de fonctionnement** (+ 2% par rapport à 2019) en :

- Limitant les dépenses de personnel par des recrutements annulés ou reportés ;
- En obtenant des taux d'emprunt historiquement bas, preuve de la bonne santé financière de la Commune, permettant de baisser ses charges financières (- 100 k€) ;

F - Fonctionnement				
	Budget 2020	CA 2019	CA 2020	Evolution 2020/2019
CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 718 390,00	8 544 955,63	8 698 274,86	2%
CHARGES DE PERSONNEL	13 282 664,00	12 876 812,91	12 907 385,83	0%
DEPENSES IMPREVUES	97 592,38		-	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 014 077,00	3 663 604,38	3 892 234,07	6%
CHARGES FINANCIERES	1 185 282,00	1 273 226,26	1 177 713,66	-8%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 200,00	6 676,37	31 715,14	
DOTATIONS AUX PROVISIONS	102 000,00		102 000,00	
Total dépenses réelles	27 435 205,38	26 365 275,55	26 809 323,56	2%
VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	5 350 122,56		-	
OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	646 887,00		727 632,69	
Total	33 432 214,94		27 536 956,25	

B. Des recettes faiblement impactées grâce à la recherche systématique de financement

Les recettes de fonctionnement ont subi également les effets de cette année particulière.

Deux évènements intervenus en 2019 n'avaient pas **vocation à se reproduire en 2020** : les **rôles supplémentaires** touchés exceptionnellement en 2019 (**1,6 millions d'€**) au titre de régularisation d'un certain nombre de situations concernant la taxe sur le foncier bâti des

entreprises ainsi que **la reprise de provision (590 k€) prévue** pour permettre le financement du rachat des terrains de la ZAC des Noés.

Au-delà de ces 2 évènements, la fermeture prolongée puis l'ouverture réduite d'un certain nombre de services publics, a **entraîné mécaniquement une baisse des encaissements** normalement perçus. Le produit des services a ainsi baissé de plus de 30 % (- 290 k€) en 2020 par rapport à l'exercice précédent.

L'année 2020, faite de paradoxes, a aussi vu le nombre d'arrêts de travail diminuer entraînant une **diminution mécanique des indemnités versées par l'assureur « Risque statutaire »** de la Ville (- 70 k€).

Pour faire face à ces évolutions, **une stratégie de recherche systématique de financement et la qualité du partenariat noué avec les services de l'État** a permis d'obtenir davantage de financement que les années passées (+ 540 k€)

Ainsi, les recettes de fonctionnement ont été **assez faiblement touchées** et n'ont diminué que de 2 %. Malgré l'impact de la pandémie sur le fonctionnement de la Commune, **l'épargne brute** a pu être maintenue à hauteur de **15 % (4.7M€)** des recettes réelles de fonctionnement permettant à la fois de **couvrir le remboursement du capital de la dette (3,3 M€)** et **d'alimenter la section d'investissement.**

F - Fonctionnement				
Chapitre	Budget 2020	CA 2019	CA 2020	Evolution 2020/2019
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	1 887 922,94	-	-	
ATTENUATIONS DE CHARGES	250 000,00	355 755,43	282 311,89	-21%
PRODUITS DES SERVICES	854 068,00	915 509,10	625 270,62	-32%
IMPOTS ET TAXES	22 409 696,00	22 626 381,50	22 291 895,85	-1%
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	7 610 395,00	7 580 462,80	8 123 328,64	7%
AUT PRODUITS GESTION COURANTES	180 390,00	163 889,32	139 370,16	-15%
PRODUITS FINANCIERS	56 000,00	52 624,29	52 618,71	0%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	133 743,00	17 642,20	142 177,74	706%
REPRISES SUR PROVISIONS/DEPREC	-	591 893,24	-	-100%
Total recettes réelles de fonctionnement	33 382 214,94	32 304 157,88	31 656 973,61	-2%
OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	50 000,00	-	38 366,19	
Total	33 432 214,94	32 304 157,88	31 695 339,80	

II / L'INVESTISSEMENT : LE LANCEMENT DU PNRU ET DES INVESTISSEMENTS DEVANT L'ACCOMPAGNER

A. Les dépenses d'investissement : des chantiers lancés et peu retardés

Les **dépenses d'équipement** ont augmenté de **44 % par rapport à 2019** (+ 3 millions d'euros). Cette augmentation s'explique par **le lancement des 2 chantiers majeurs du PNRU** : la nouvelle halle sportive Léo Lagrange et la nouvelle école Victor Hugo.

S'agissant de la première, après quelques semaines d'arrêt lors du premier confinement et la mise en place d'un protocole sanitaire adapté, le chantier a pu progresser normalement et **sa réception reste prévue pour la fin de l'année 2021** (4,7 millions d'€ en 2020)

Le chantier de l'école a dû être décalé, non pas en raison de la crise sanitaire, mais par la découverte de vestiges archéologiques. Les fouilles ayant été organisées dans les délais les plus brefs, le chantier a pu débiter en tout début d'année 2021. Ce décalage entraîne cependant le report de plus d'1 million d'euros de 2020 à 2021.

Pour accompagner son plan de rénovation urbaine, la Commune a réalisé **un certain nombre d'aménagements en 2020** et notamment le Parvis de la crèche du Pivollet (370 k€) ; le rachat de la Rotonde (220 k€), la poursuite du plan « 1 000 arbres » (120 k€), la création d'une aire de jeux rue des Moissons (100 k€).

Par ailleurs, **le plan de rénovation de l'ensemble des groupes scolaires** a été poursuivi ce qui a correspondu à **un effort de plus de 980 k€** en 2020

Les dépenses d'investissement sont arrêtées comme suit :

I - Investissement				
	Budget 2020	CA 2019	CA 2020	Evolution 2020/2019
SOLDE INVEST REPORTE	5 541 032,51		-	
DEPENSES IMPREVUES	118 255,56		-	
OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	50 000,00		38 366,19	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 357 667,00	3 251 679,17	3 356 625,93	3%
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	15 863 378,00	6 825 315,88	9 811 112,99	44%
AUTRES IMMO FINANCIERES	580 000,00	565 975,29	578 674,30	2%
Total	25 510 333,07	10 642 970,34	13 784 779,41	30%

Elles se décomposent de la manière suivante :

OPERATIONS	Budget 2020	CA 2019	CA 2020
AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE			
10007 - ILOT 14 (BZ308)	300 000,00 €	- €	- €
10019 - TRAV MODERNISATION RENOV	435 048,00 €	731 679,62 €	338 624,37 €
10005 - PPP ECLAIRAGE VIDEO	720 000,00 €	716 189,24 €	719 999,53 €
10020 - AMENAGEMENT QUALITATIF BHNS	30 000,00 €	- €	11 067,20 €
10028 - AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE	909 400,00 €	- €	425 435,25 €
10023 - PARVIS CRECHE PIVOLLET	372 000,00 €	36 864,00 €	368 059,39 €
10029 - REVITALISATION DE LA DALLE	550 000,00 €	- €	1 220,40 €
TOTAL AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE	3 316 448,00 €	1 484 732,86 €	1 864 406,14 €
AMENAGEMENT SPORTIF			
10009 - TRAVAUX PISCINE	205 000,00 €	197 577,56 €	200 897,44 €
10011 - PROJETS ET EQUIP SPORTIFS	703 803,00 €	528 251,91 €	625 860,01 €
10032 - RENOVATION GYMNASSE A. ALLAIS	144 000,00 €	- €	18 417,90 €
10033 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	97 500,00 €	- €	35 769,22 €
TOTAL AMENAGEMENT SPORTIF	1 150 303,00 €	725 829,47 €	880 944,57 €
PNRU			
10001 - O R U /ANRU	41 500,00 €	571 200,00 €	41 481,12 €
10008 - ANRU/PNRU2	21 000,00 €	175 605,60 €	- €
10021 - PNRU2 - CERFS VOLANTS	1 716 480,00 €	815 118,82 €	590 667,93 €
10022 - PNRU2 - LEO LAGRANGE	5 628 000,00 €	696 792,73 €	4 730 907,99 €
10024 - PNRU2-ESP PUBLICS DALLE	100 000,00 €	1 080,00 €	- €
10025 - PNRU2-PROMENADE TILLEULS	100 000,00 €	- €	- €
TOTAL PNRU	7 606 980,00 €	2 259 797,15 €	5 363 057,04 €
EQUIPEMENTS SCOLAIRES			
10014 - PROJETS ET EQUIP SCOLAIRE	173 833,00 €	965 775,03 €	117 487,91 €
10017 - TRAVAUX GS DOMINOS	420 000,00 €	30 278,40 €	395 592,85 €
10018 - TRVAUX GS COLUCHE	591 000,00 €	- €	56 484,96 €
10027 - RENOVATION ECOLE JEAN MOULIN	387 000,00 €	- €	80 227,20 €
10030 - REHABILITATION BÂTIMENTS SCOLAIRE	455 000,00 €	- €	337 364,82 €
TOTAL EQUIPEMENTS SCOLAIRES	2 026 833,00 €	996 053,43 €	987 157,74 €
AUTRES BÂTIMENTS			
10002 - EQUIP PUBLICS	122 700,00 €	797 351,86 €	27 434,25 €
10006 - BEA CTM	580 000,00 €	565 975,29 €	578 674,30 €
10010 - TRAVAUX D ADAP BAT PUBLICS	58 000,00 €	4 224,00 €	- €
10012 - PROJETS ET EQUIP CULTURELS	340 000,00 €	15 600,00 €	69 054,29 €
10013 - PROJETS ET EQUIP PETITE ENFANC	117 993,00 €	56 840,97 €	41 660,74 €
10015 - PROJETS ET EQUIP TECHNIQUES	832 421,00 €	479 107,16 €	511 674,19 €
10016 - TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	70 000,00 €	36 380,47 €	43 852,98 €
10026 - TRAVAUX CL ELEPHANT	194 000,00 €	- €	6 133,56 €
TOTAL AUTRES BÂTIMENTS	2 315 114,00 €	1 955 479,75 €	1 278 484,31 €
Total	16 415 678,00 €	7 421 892,66 €	10 374 049,80 €

B. Les recettes d'Investissement

Les recettes réelles d'investissement encaissées en 2020 s'élèvent à **13,7 M€** dont 6,3 millions proviennent du recours à des emprunts.

Ces derniers ont pu être négociés à des taux historiquement bas (un premier de 4,6 millions à 0.63 % et un second 1,7 millions à 0.85%) sécurisant la stratégie de contrôle, puis de désendettement, détaillés lors du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le taux limité de réalisation des subventions s'explique par les difficultés à amorcer les versements provenant de l'Agence Nationale de Renovation Urbaine ainsi qu'aux décalages de la fin de certains travaux (le solde des subventions n'est possible que lors de l'achèvement des travaux). Ces régularisations interviendront lors de l'exercice 2021.

I - Investissement				
Chapitre	Budget 2020	CA 2019	CA 2020	Evolution 2020/2019
VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	5 350 122,56	-	-	
PRODUITS DES CESSIONS	930 000,00	-	-	
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	6 521 032,51	2 981 465,07	6 560 235,13	120%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 725 157,00	1 101 314,45	858 601,99	-22%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 280 000,00	3 001 966,53	6 290 000,00	110%
IMMOBILISATIONS EN COURS	57 134,00	17 156,10	57 134,49	233%
Total recettes réelles de fonctionnement	24 863 446,07	7 101 902,15	13 765 971,61	94%
OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	646 887,00	634 295,26	727 632,69	15%
Total	25 510 333,07	7 736 197,41	14 493 604,30	

M. le Maire quitte la salle avant le vote.

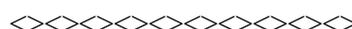
Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 30 voix pour

- **DONNE** acte à M. le Maire de la présentation du Compte Administratif 2020 du budget principal de la Ville.
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau du résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que dans le compte administratif annexé à la présente délibération.

M. Coquelet fait un rappel sur les coûts de fonctionnement propres au Covid :

- 400 000 euros pour le matériel (gel, masques, thermomètres...)
- 150 000 euros d'aide aux commerces
- 150 000 euros d'aide aux familles

Soit un total de 700 000 euros.



Délibération N°02

COMPTE DE GESTION 2020

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Trésorier de Val-de-Reuil a adressé à la Ville son compte de gestion pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal constate s'être fait présenter :

- le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

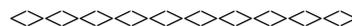
Il constate également avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Il s'est assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Il considère ainsi que toutes les opérations sont justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 sur l'exécution du budget de la Ville pour l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



Délibération N°03

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET DE LA VILLE

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

En application de la nomenclature M14 les résultats de l'exercice précédent sont affectés par le Conseil municipal après leur constatation lors du vote du compte administratif.

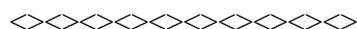
Affectation du résultat du budget

Résultat de fonctionnement		
Mandats émis (dépenses)	27 536 956,25	
Titres émis (recettes)	31 695 339,80	
Résultat de l'exercice		4 158 383,55
résultat reporté		1 887 922,94
excédent cumulé		6 046 306,49
Résultat de la section		
Mandats émis (dépenses)	13 784 779,41	
Titres émis (recettes)	14 493 604,30	
Résultat reporté d'investissement		708 824,89
résultat clôture d'investissement		-5 541 032,51
Résultat cumulé		-4 832 207,62
Restes à réaliser		-754 913,68
Besoin de financement		-5 587 121,30
Affectation au 1068		5 587 120,30
Report au compte 002		459 185,19

On notera que ce report, dont la tendance est déjà à la baisse, disparaîtrait intégralement au bout de 3 ans si l'Agglomération mettait en œuvre son projet de captation de la taxe foncière de Val-de-Reuil.

Sur la base de des éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de l'affectation définitive du résultat du compte administratif 2020 en application du précédent schéma.



Délibération N°04

FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2021

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

L'état 1259 des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale 2021 a été notifié aux collectivités le 24 mars 2021.

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Evolution
Taxe foncière (bâti)	31 712 663	21 903 000	-31%
Taxe foncière (non bâti)	274 188	270 000	-2%

Pour l'année 2021 des évolutions majeures impactent la fiscalité de la commune :

- la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales dès 2021. La commune conserve le produit de la TH sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants...), mais pour les impositions établies au titre des années 2021 et 2022, le taux de la TH appliqué sur le territoire de la commune reste égal au taux appliqué sur son territoire en 2019 ;
- la mise en œuvre de la réforme des impôts de production avec la baisse de 50% des valeurs locatives des établissements industriels et le calcul des compensations correspondantes. **L'effet principal de cette réforme est la baisse de la base du foncier bâti de la commune.**

Pour compenser la perte de recettes, l'Etat a mis en place les dispositifs suivants :

- L'affectation aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale (le département ne percevra plus de taxe foncière). Le taux voté par la commune **60,48% comprendra le taux du département 20,24 et celui de la commune 40,24%**. On notera que l'Etat n'a pas choisi de la verser aux intercommunalités ;
- La mise en œuvre d'un coefficient correcteur selon que la commune est surcompensée ou sous compensée.

Les allocations compensatrices pour perte de ressources sont dorénavant comprises dans le produit fiscal dont la compensation au titre de l'exonération du foncier bâti pour la zone classée « quartier prioritaire politique de la ville » (QPPV).

De fait, pour la 7^{ème} année, afin d'être éligible au NPNRU, l'exonération du foncier bâti pour la zone classée QPPV est reconduite.

Le montant total du produit de la fiscalité directe locale est de **14 815 445€** pour 2021.

Il est proposé au Conseil municipal, conformément au rapport d'Orientations Budgétaires 2021 et **pour la 21^{ème} année consécutive de ne pas augmenter les taux d'imposition**, ce qui lui était loisible, et de voter les taux comme suit :

Désignation des taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	40,24 %	60,48% (dont taux département 20,24)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	92,84 %	92,84 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la délibération proposée par M. Coquelet

M. Coquelet souhaite revenir sur 2 événements importants cette année :

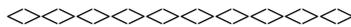
- La décision de la CASE concernant la TFPB. On peut y voir une manière insidieuse de revenir sur un principe intangible : la libre administration des Communes. Pour rappel, les lois de décentralisation de 1982 précisent qu'il n'existe pas de hiérarchie entre les différents niveaux de collectivités territoriales et d'établissement publics.

- La suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages et la question de la compensation de celle-ci. Il a été décidé que la part de la taxe d'habitation que nous ne recevions plus serait compensée par l'attribution de la part de taxe foncière touchée par le Département. Lequel verrait son manque à gagner compensé par une part de TVA. Pour 2021, notre taux de taxe foncière s'élèvera à 60.48% (=taux antérieur + taux appliqué au Département)

M. le Maire ajoute que lors de la dernière séance du Conseil d'Agglomération, et pour justifier le PFF, M. Leroy a dit qu'il n'était pas possible d'augmenter les impôts. C'est bien entendu une chose possible mais cette action négative et pas très morale n'a pas à être répercutée sur les habitants. Malgré la décision de la CASE, la Ville se refuse à augmenter les impôts des Rolivalois.



M. le Maire souhaite revenir sur le e-Forum de l'emploi et remercier M. Aït Baba et Mme Deliencourt pour leur implication dans le projet.



Délibération N05°

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, lors de la séance du 15 février 2021 voté le budget primitif 2021.

Dès que le compte administratif et le compte de gestion sont votées et après l'affectation du résultat, les reports de l'année précédente font l'objet d'un budget supplémentaire.

Pour mémoire, Le Budget Primitif 2021 s'élevait à **50 466 320€** (mouvements d'ordre inclus).

La proposition de budget supplémentaire est de 4 838 859,49 € dont 126 738,19 € en fonctionnement et 4 712 121,30 € en investissement (y compris les restes à réaliser).

I/LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de fonctionnement comprennent essentiellement le virement à la section d'investissement pour 95 000€ et un abondement dépenses de fonctionnement.

Fonctionnement dépenses		
022 - DEPENSES IMPREVUES		
Nature	Budget Primitif	Proposition BS
022 - DEPENSES IMPREVUES	50 000,00	31 738,19
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 299 716,00	95 000,00
Total fonctionnement dépenses	31 182 108,00	126 738,19
Fonctionnement recettes		
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	459 185,19
Total	-	459 185,19
73 - IMPOTS ET TAXES		
73111 - CONTRIBUTIONS DIRECTES	14 648 892,00	- 5 429 855,00
73221 - FNGIR	-	1 301,00
Total 73	22 357 645,00	- 5 428 554,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART		
74834 - ATTRIB.ETAT COMP.EXO.TAXES FON	240 000,00	5 355 107,00
74835 - ATTRIB.ETAT COMP.EXO.T.H.	259 000,00	- 259 000,00
Total 74	7 453 488,00	5 096 107,00
Total fonctionnement recettes	31 182 108,00	126 738,19

II / LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement intègre principalement :

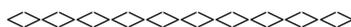
- les restes à réaliser (754 913,68 €) et le report d'investissement (4 832 207,62 avec la recette correspondante soit 5 587 121,30 €) ;
- le recalage des opérations (Complexe Léo Lagrange et École Victor Hugo) par cohérence avec le planning des appels de fonds. Les subventions en recettes ont été également modifiées.

Ce budget est présenté de manière détaillée dans le document joint au présent rapport, il est conforme à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Investissement dépenses				
Nature	Budget Primitif	BS	Reste à réaliser	Proposition totale
001 - SOLDE D'EXECUTION	-	4 832 207,62		4 832 207,62
10021- PNRU2 ECOLE CERFS VOLANTS	5 972 000,00	325 000,00		325 000,00
10022 PNRUS LEO LAGRANCE	5 837 000,00	- 1 200 000,00		- 1 200 000,00
10026 - TRAVAUX CL ELEPHANT	95 000,00		145 691,70	145 691,70
10027 - REFECTIONCOUVERTURE JEAN MOULIN	-		160 432,56	160 432,56
10029 - ACHAT LA ROTONDE	-		325 000,00	325 000,00
10032 - TRAVAUX GYMNASE A. ALLAIS	-		123 789,42	123 789,42
Total investissement dépenses	29 284 212,00	3 957 207,62	754 913,68	4 712 121,30
Investissement recettes				
10022 - SUBVENTION ETAT LEO LAGRANCE	4 882 570,00	- 970 000,00		- 970 000,00
1068 - EXCEDENT CAPITALISE		5 587 121,30		5 587 121,30
021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 299 716,00	95 000,00		95 000,00
Total investissement recettes	5 837 000,00	4 712 121,30		4 712 121,30

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2021, équilibré avec les écritures d'ordre à la somme de **4 838 859,49 €**
- **ADOPTE** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.



Délibération N°06

MEDIATEURS – ANIMATEURS POUR LE GUICHET UNIQUE ASSOCIATIF– SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS ADULTES RELAIS

M. Benoît Balut expose au Conseil municipal :

Dynamiser la vie associative est au cœur du projet politique porté par la Commune de Val-de-Reuil. Cette volonté s'appuie sur un **réseau dense d'associations intervenant dans le champ social**.

L'assistance aux plus démunis, l'intégration des habitants d'origine étrangère, l'apprentissage de la langue française, l'action pédagogique et culturelle, l'accompagnement dans l'accès aux droits font l'objet d'une offre associative importante, à la hauteur des difficultés que rencontrent, malheureusement, un certain nombre de nos concitoyens et que la crise sanitaire n'a fait que renforcer.

Afin de développer les valeurs de solidarité et de fraternité essentielles à la cohésion sociale, la Commune a engagé des **actions volontaristes en faveur du développement associatif**.

Cet accompagnement a permis ainsi à plusieurs associations de bénéficier de la mise à disposition d'un local adapté. Le Réseau d'échange réciproque de savoirs (RERS), l'Association de coopération et de relations internationales (ACRI) et, demain, l'association La Laverie, bénéficieront ainsi de locaux adaptés et regroupés sur la rue Grande permettant d'améliorer les conditions d'accueil des bénéficiaires et des bénévoles, en leur garantissant une place centrale dans la cité et d'en apaiser certains quartiers.

Afin d'accroître sa capacité à aider les associations dans leur **structuration administrative, la recherche de financements, l'organisation d'évènements, la communication et le recrutement de bénévoles**, l'équipe municipale a décidé de constituer un **guichet des associations**. Ce guichet aura vocation à être le point d'entrée des responsables associatifs et des porteurs de projets, qui bénéficieront **d'un appui administratif, d'une offre de formation, d'un accompagnement à la recherche de financements**. Ce guichet aura également pour mission de communiquer sur l'action des associations, de recruter des bénévoles et de garantir la cohérence stratégique de leurs actions avec celles menées par la Ville.

Un lieu central et emblématique, la **Maison de la Jeunesse et des Associations** située dans l'ancien Théâtre des Chaland, sera le **siège de ce guichet des associations**. La **rénovation de la MJA et son ouverture vers l'avenue des Falaises** seront l'occasion d'aménager un **premier espace d'accueil ouvert au public et un second dédié au coworking**.

Le Guichet unique sera animé par la responsable « Vie Associative » en lien avec l'adjoint en charge des associations. Afin de répondre aux besoins exprimés par les associations et en lien avec les services de l'Etat, il est proposé de créer **deux postes dédiés à l'animation et au développement associatif**.

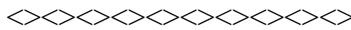
Ces postes s'inscriront dans le dispositif « Adultes Relais », qui permet à des demandeurs d'emploi, âgés d'au moins trente ans et résidant dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville de bénéficier d'un contrat

d'insertion d'une durée de trois ans. **Un financement de 19 850 Euros par an et par poste** est garanti par l'Etat à la commune.

Sous l'autorité de la Responsable de la Vie Associative, ces Adultes Relais interviendront directement auprès des associations de la ville pour des missions relevant de l'animation et du développement sur la base d'une programmation précise établie en coopération entre la Ville et les associations. Ils bénéficieront également d'une formation prise en charge par l'Etat.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer deux postes à temps complet de médiateurs-animateurs associatif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions Adultes Relais
- **MODIFIE** le tableau des effectifs annexé au budget primitif ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de la commune,



Délibération N° 07

INTERNATIONAL - CREATION DE L'ASSOCIATION « COMITE DES JUMELAGES ROLIVALOIS » - APPROBATION DES STATUTS – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION

Mme Jeanne Pouhé expose au Conseil municipal,

Lors de la réunion du 15 février dernier, il a été présenté au Conseil Municipal la nouvelle organisation projetée pour faire vivre nos jumelages.

Afin de **mutualiser les moyens, homogénéiser les fonctionnements et favoriser les projets transversaux**, la volonté est de rassembler au sein **d'une même association** les comités de jumelage (Ritterhude, Sztum et Workington) et de coopération (Danthiady).

C'est dans cet objectif qu'est soumis au jourd'hui au Conseil Municipal le projet de création du **Comité des Jumelages Rolivalois**.

Ce Comité aura pour objectif d'animer et développer les relations avec les villes jumelées, ainsi que les coopérations existantes et à venir.

Ses champs d'actions seront multiples (éducation, culture, économie, social, institutionnel, humanitaire...) pour viser à :

- Favoriser la rencontre et la coopération entre les habitants, les entreprises, les institutions locales de Val-de-Reuil et des communes jumelles pour développer des échanges interculturels et encourager les liens d'amitié ;
- Encourager les adhérents à s'ouvrir au monde et à d'autres manières de faire, développer le respect de l'autre au travers d'un meilleure appréhension de nos ressemblances et de nos différences afin de promouvoir le « vivre ensemble » ;
- Sensibiliser les citoyens de Val-de-Reuil et des communes jumelles à la construction européenne (histoire, institutions, enjeux de l'Union Européenne).

Depuis plus de trente ans, grâce au travail des membres des différentes associations - on citera Bernard Beaufrère, Françoise Ozeel, Patrick Huon, Anne-Marie Arrieula, Yvan Novakowski - se sont des milliers de rolivalois de tout âge qui ont pu découvrir Ritterhude, Sztum ou Workington, que cela soit dans le cadre scolaire, lors de rencontres sportives, ou d'échanges de domiciles.

Il s'agit avec cette nouvelle entité de regrouper les forces et d'œuvrer ensemble dans une nouvelle dynamique.

Les statuts du nouveau Comité des Jumelages Rolivalois, en annexe, prévoient en son article 5 la présence de quatre membres titulaires et de quatre suppléants issus du Conseil Municipal, membres de droit au sein de son bureau.

La liste des représentants est proposée comme suit :

- Titulaires :
 - Marc-Antoine JAMET
 - Jeanne POUHÉ
 - Fadilla BENAMARA
 - Stéphanie ROUSSELIN
- Suppléants :
 - Tanja GÜTH
 - Benjamin MARC
 - Baptiste GODEFROY
 - Inci ALTUNTAS

Sur la base de ces éléments,

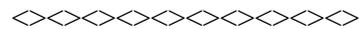
- VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1611-4,
- VU le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L. 211-4 et L. 211-5,

- **VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- **VU** le décret du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques,
- **VU** la circulaire n° 5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,
- **CONSIDERANT** le projet de statuts annexé à la présente délibération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création de l'association dite « Comité Rolivalois des Jumelages » conformément au projet de statuts annexé à la présente délibération,
- **PREND ACTE** de la représentation du Conseil municipal pour siéger au sein des associations de jumelage

M. le Maire rappelle que le Comité de jumelages est ouvert à tous.



Délibération N°08

JEUNESSE – DISPOSITIF PASSE TON BAFA – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Mme Catherine DUVALLET expose au Conseil municipal :

Pour la 3^{ème} année consécutive, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le dispositif « Passe ton BAFA ».

Cette action a pour but de **financer la formation générale « BAFA » de jeunes résidants sur le territoire de la Commune en échange de leur engagement** de participer bénévolement aux activités de services ou d'associations de la Ville. Si, dans un premier temps, « Passe ton BAFA » a pour objectif d'offrir la possibilité aux lycéens d'obtenir une formation qualifiante et de découvrir ensuite le secteur de l'animation, il a également pour but de faire contribuer ses bénéficiaires à la vie sociale et éducative du territoire.

Pour cette nouvelle édition, il est proposé au Conseil Municipal de **renforcer le dispositif** :

- En **multipliant par 2 le nombre de bénéficiaires** et que **10 jeunes** puissent être accompagnés cette année ;
- **En étendant le public cible** pour intégrer, outre des rolivalois âgé de 17 à 20 ans fréquentant le lycée Marc BLOCH, ceux suivant leur scolarité aux lycées des **FONTENELLES et DECROTOT** ou au **CFAIE de Val de Reuil**.

Il est proposé d'introduire une **notion de contrepartie civique et associative** à l'accompagnement dont ces jeunes profiteront. Les bénéficiaires s'engageront donc à réaliser, dans l'année suivant leur formation, **35 heures de bénévolat au sein d'une association rolivaloise**. Ainsi, au-delà d'offrir, à la suite de la formation théorique, une 1ère expérience professionnelle au sein des services municipaux, il permettra à ces bénéficiaires, pour marquer leur engagement citoyen, de recevoir un **passport du bénévolat**. Reconnu comme expérience professionnelle par des structures telles que le Pôle Emploi, l'AFPA, L'Education Nationale, La Caisse des Dépôts et Consignations, mais également par les recruteurs qui recherchent ce type de profil, cette possibilité est une opportunité pour tous ceux qui souhaitent étoffer leur CV.

A l'issue de leur sélection, les lauréats bénéficieront **d'une aide financière** de la Ville **versée directement au centre de formation sélectionné**, venant en complément de celle de la CAF en fonction de critères d'éligibilité.

L'ensemble de ces engagements réciproques sera rappelé dans la convention signée entre la Commune et chaque bénéficiaire dont le projet figure en annexe de cette délibération.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la délibération
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention jointe ainsi que tous les documents relatifs à l'organisation de cette action.



Délibération N° 09

FONCIER – TRANCHE 2 DES « MAISONS CANADIENNES » – VENTE D'UN TERRAIN – APPROBATION.

Mme Stéphanie ROUSSELIN expose au Conseil municipal :

La société PROJIMMO a acheté un terrain municipal situé le long de la chaussée des Berges, à proximité des Tréteaux de France, pour y

construire 7 maisons canadiennes. Un permis d'aménager a été déposé et la commercialisation de cette opération est en cours avec de premiers résultats très encourageants.

La ville dispose d'un terrain de 2 850 m² attenant à cette opération. Cette emprise, fortement contrainte en raison de présence de vestiges archéologiques sur le fond de parcelle, devait être vendue pour un projet d'habitat participatif qui a, finalement, été réalisé dans l'ancien chenil de la ferme de la motte. L'aménageur souhaiterait racheter ce terrain pour ajouter 2 maisons de plus à l'opération qu'il conduit.

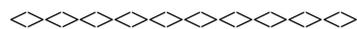
Lors de l'élaboration du document d'arpentage, le géomètre a constaté que la parcelle n'était pas alignée avec le reste des terrains du bord de l'Eure. Il propose de rétablir un alignement en ligne droite pour faciliter l'entretien. Ce projet nécessite de déclasser et désaffecter du domaine public 850m² environ.

Cette partie n'ayant aucune fonction de circulation, il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière.

Le service des domaines a rendu son évaluation et propose une vente des emprises constructibles pour un montant de 100€/m². Il est donc proposé de vendre les parties constructibles, soit 300m², au prix des domaines (soit 30 000€ HT) et les parties non constructibles, soit 2 550 m², à 4€/m² (soit 10 200€ HT). Il est précisé que les parcelles seront vendues non viabilisées.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le déclassement et la désaffectation du domaine public de 850m² environ de terrain afin de rétablir un alignement cohérent des parcelles ;
- **AUTORISE** la vente à la SCI PROJIMMO d'un terrain de 2850m², pour un montant total de 40 200€ HT ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.



Délibération N° 10

FONCIER – HAMEAU DE L'ANDELLE - CLASSEMENT DE LE DOMAINE PUBLIC– APPROBATION.

Mme Fadilla BENAMARA expose au Conseil municipal :

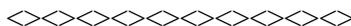
La SILOGE est la première entreprise sociale pour l'habitat du département. Créée à Bernay en 1929, elle compte 5 agences dans l'Eure, dont une à Val-de-Reuil qui gère un parc de 2 420 logements (419 sur la ville).

Ces dernières années, elle a mené plusieurs opérations de constructions ou de réaménagement, notamment l'écovillage des Noës (97 logements), l'immeuble Signal (18 logements et 9 cases commerciales), la partie sud de l'immeuble « Mon Vêto » dans lequel elle a ouvert sa nouvelle agence et enfin la rénovation du hameau de l'Andelle (83 logements) dont les travaux viennent de débiter. Ce dernier projet, financé dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, vise à réhabiliter les logements selon les mêmes standards que ceux de l'écovillage des Noës pour permettre aux locataires de bénéficier de logements plus économes en énergie et plus confortables. De nouvelles places de stationnement seront aménagées en périphérie pour laisser une plus grande place aux piétons et aux vélos à proximité des maisons.

La SILOGE souhaiterait que les rues et espaces non clôturés soient rétrocédés à la Ville à l'issue des travaux, selon le plan annexé à la présente délibération. La rétrocession se fera à l'euro symbolique et les emprises seront versées au domaine public communal.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la rétrocession à l'euro symbolique et le classement dans le domaine public communal des rues et espaces publics du Hameau de l'Andelle conformément au plan ci-annexé ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants à cette rétrocession.



Délibération N°11

REALISATION DE PETITS TRAVAUX NEUFS SUR LA VOIRIE COMMUNALE – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE - RECONDUCTION

M. Christian Avollé expose au Conseil municipal :

Depuis le premier janvier 2007 l'entretien de la voirie ainsi que la création ou l'aménagement de voies sont de compétence communautaire. La communauté d'agglomération Seine-Eure a adopté, lors de son conseil du 29 avril 2008, le principe de la reconduction des conventions signées en 2007 avec les communes pour la réalisation des petits aménagements de voirie en travaux neufs.

La convention de 2020 a permis d'aménager des stationnements voie de l'Equerre, de créer un trottoir et des stationnements voie Bachelière et d'aménager la voie Marmaille à l'entrée du club de canoé kayak.

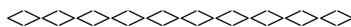
Pour 2021, le même dispositif est reconduit. La liste des aménagements peut être modifiée ou complétée en cours d'année.

Les propositions de réalisation pour 2021 sont les suivantes :

- Création de stationnements en evergreen rue du Zénith,
- Création de stationnements en evergreen rue des Cornalisiers,
- Modifier le parking voie de l'Envol,
- Création de stationnements chaussée de la Voie Blanche.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de la convention pour des petits aménagements de voirie pour 2021, pour un programme plafonné à 50 000 €. H.T. avec une participation de la Ville de 32,5 % des montants hors taxes.
- **AUTORISE M.** le Maire à signer la convention jointe.



Délibération N° 12

CONVENTION DE COOPERATION DANS LE CADRE DE LA MEDIATION NUMERIQUE NORMANDE – LABELLISATION DES ESPACES PUBLICS NUMERIQUES NORMANDIE

M. Ousmane Ndiaye expose au Conseil municipal :

La transition numérique menée activement par la ville, implique une offre de services numériques en adéquation avec la spécificité de chaque tiers-lieu : la cyberbase, l'espace multimédia de la médiathèque et l'espace public du CCAS.

Ces trois tiers-lieux réunis en 2020, au sein d'un même service municipal, la « Cellule Numérique », entendent répondre aux enjeux de la stratégie mise en place par la ville : favoriser l'accès au numérique, développer une politique d'éducation au numérique et aux multimédia, créer des espaces de co-working et encourager l'innovation sociale et numérique au service de l'emploi.

La Ville de Val-de-Reuil s'inscrit dans le label « ville Internet », avec 5 arobases, récompensant les innovations numériques à l'échelle nationale.

Le label EPN Normandie s'inscrit dans un dispositif régional, il vise au développement de la culture numérique auprès du grand public, intégrant un réseau avec une visibilité territoriale.

L'emménagement de la cyberbase à la Rotonde affirme cet état de visibilité et d'inclusion numérique au cœur même de la ville, offrant une place centrale à la fois de l'équipement, mais également des enjeux de la stratégie numérique menée par la ville.

Le déploiement des « pass numérique » à destination des rolivalois, proposant plus de 130 formations et dispensées dans les 3 EPN labellisée Normandie, renforce la nécessité de ce partenariat, accentuant la corrélation entre la lutte engagée par la ville contre l'illectronisme et la notion d'intégrer des réseaux à l'échelle nationale, régionale et territoriale.

Le 16 novembre 2020, la Commission permanente de la Région Normandie a retenu le dossier de labellisation EPN Normandie pour les 3 lieux de médiations numériques de la ville de Val-de-Reuil : La cyberbase, l'espace multimédia de la médiathèque, et l'espace public du CCAS.

Ce dispositif permet de :

- Structurer le réseau de la médiation numérique au niveau normand et de mettre en synergie ce réseau avec celui des tiers-lieux ;
- Assurer la promotion des Espaces Publics Numériques (EPN) en améliorant leur visibilité et celle de leurs activités afin de permettre à l'ensemble des citoyens normands d'en bénéficier ;
- Développer le niveau de qualité des apports sur le numérique pour le grand public ;
- Développer le professionnalisme des médiateurs numériques ;
- Les intégrer aux politiques de développement numérique des territoires, mais aussi sociales, éducatives (Atouts Normandie, Lycées du Futur), culturelles, en particulier dans le domaine de l'emploi, de l'apprentissage et du développement durable.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le partenariat entre la Région Normandie et la ville de Val-de-Reuil, pour une durée de 3 ans, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, visant à la coopération de la Médiation numérique normande ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de coopération dans le cadre de la Médiation numérique normande jointe en annexe ;
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et l'ensemble des actes y afférant ;

M. Ndiaye apporte quelques informations sur le calendrier de déploiement et d'activation de la fibre :

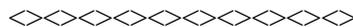
- Voie du Soleil, rue du Tertre et voie des Rougettes : l'activation a eu lieu le 18 mars,
- Voie Blanche, quartier autour du cimetière : activation le 3 mai 2021 ;
- Rue du Général e Gaulle, rue des jardins : 4 mai 2021 ;
- Rue Courtine, Clos de la Trésorerie, Voie de la Nation : 11 mai 2021
- Rue du Terpat : 10 juin 2021
- Route des Sablons, Ferme de la Salle : 1^{er} juillet 2021

Les secteurs nous seront communiqués prochainement et feront l'objet d'une information sur le site de la Ville et dans le magazine.

Une fois l'activation effectuée, il faut ajouter un délai commercial de 3 mois pour que la fibre soit active. Au bout de ces 3 mois, il convient de contacter son fournisseur pour adhérer.

M. le Maire rappelle que la Ville souhaite faire une offre sociale internet. Il remercie également Ousmane Ndiaye pour le développement du numérique sur la Ville (Rolivaloise dématérialisée, e-forum, Conseil Municipal retransmis...) qui nous permet d'avoir 5@.

M. Ndiaye souhaite remercier M. Dumarché, M. Po et M. Fursa pour leur implication.



Délibération N° 13

COMMANDE PUBLIQUE – FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE L'EURE (SIEGE).

M. Benjamin MARC expose au Conseil municipal,

Dans le cadre de la suppression des tarifs réglementés de ventes d'électricité initiée en 2015 et progressivement étendue à l'ensemble des contrats existants, et, conformément aux dispositions de l'article L.331-1 du Code de l'Energie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché.

Dans ce contexte, le regroupement de pouvoirs adjudicateurs est un outil qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure (SIEGE) avait ainsi en 2017 constitué un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique, ouvert à plus de 150 personnes publiques.

La commune avait adhéré à ce groupement de commandes pour ce qui concernait les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 kVA et aux installations d'éclairage public, et bénéficié ce faisant de conditions tarifaires intéressantes.

Ces contrats parviendront à échéance le 31 décembre 2021. Il est donc proposé au Conseil municipal de renouveler sa participation au groupement de commandes initié par le SIEGE, pour ce qui concerne :

- Les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 kVA ;
- Les contrats relatifs aux installations et sites ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA ;
- Les contrats relatifs aux installations d'éclairage public.

Un acte constitutif de ce groupement de commandes formalisera l'intervention du SIEGE en qualité de coordonnateur de ce groupement de commandes ainsi que les modalités administratives, techniques et financières du groupement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1413-3, II, du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres sera celles du coordonnateur ; pourront participer, avec voix consultative, aux réunions de cette commission d'appel d'offres, des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leurs compétences ; le comptable public ; et le représentant de la Direction Départementale de la Protection de la Population (DDPP).

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8,

VU le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1 à L. 331-4,

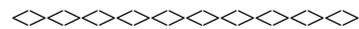
CONSIDERANT le projet d'acte constitutif portant création d'un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique joint en annexe,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique initié par le SIEGE,

- **ADHERE** au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE pour les besoins de la

collectivité, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement, pour ce qui concerne :

- Les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 kVA ;
 - Les contrats relatifs aux installations et sites ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA ;
 - Les contrats relatifs aux installations d'éclairage public.
- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE, annexé à la présente ;
 - **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit acte constitutif, ses avenants éventuels ainsi que tout acte ou pièce s'y rapportant.



Délibération N° 14

COMMANDE PUBLIQUE – EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – SAISINE POUR AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.

M. Nabil Ghoul expose au Conseil municipal,

Une convention de délégation de service public relative à l'exploitation des trois marchés hebdomadaires d'approvisionnement situés place de 4 Saisons liait la Ville à la SAS « Les Fils de Mme Géraud » depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le délégataire assure le recrutement, l'accueil et le placement des commerçants et veille au bon déroulement de ces marchés dans des conditions satisfaisantes d'hygiène et de sécurité. Il perçoit les différents droits, redevances et taxes dus par les commerçants dans le strict respect des tarifs fixés par la Ville, et verse à la Ville une redevance annuelle.

Si la tenue du marché s'est améliorée, de considérables progrès peuvent être accomplis et devront l'être dans les années à venir.

Cette convention, dont la durée d'exécution initiale de 5 ans a été prolongée par un avenant en date du 14 décembre 2020, prendra fin le 31 décembre 2021.

Les dispositions des articles L. 1411-4 et L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales de consulter pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) sur tout projet de

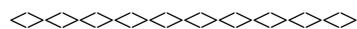
délégation de service public, avant de se prononcer elles-mêmes quant au principe du recours à cette forme contractuelle afin d'exploiter un service.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-4 et L. 1413-1,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **SAISI POUR AVIS** la Commission Consultative des Services Publics Locaux quant au principe du recours à une délégation de service public afin d'exploiter et développer les marchés d'approvisionnement de la commune.



Délibération N° 15

DETERMINATION DES MODALITES DE COMPENSATION FINANCIERE EN CAS DE TRANSFERT DE COMPTE EPARGNE TEMPS

Mme Catherine Duvallet expose au Conseil municipal,

Le décret n°2004-878 du 26 août 2004 est venu instaurer le Compte Épargne Temps (C.E.T.) dans la Fonction Publique Territoriale. Au sein de la collectivité, les modalités actuelles d'alimentation et d'utilisation ont été précisées par une délibération du 12 avril 2018.

Dans le cadre de recrutements externes d'agents (mutations), la ville peut être amenée à reprendre tout ou partie du C.E.T. ouvert et alimenté auprès de précédents employeurs territoriaux.

De la même façon, lorsqu'ils recrutent des personnels de la ville de Val-de-Reuil, certains employeurs territoriaux acceptent le transfert du C.E.T. en cours.

Dans ce cas de figure, le décret susmentionné du 26 août 2004 prévoit la possibilité de mettre en œuvre des conventions financières visant à compenser, pour partie, la charge qui résulte de la reprise d'un Compte Épargne Temps.

En l'absence de disposition réglementaire spécifique, la présente délibération vise à permettre de telles compensations financières, qu'il s'agisse d'agent de la ville de Val de Reuil mutant vers un autre employeur ou qu'il s'agisse d'agents recrutés par la Ville.

Il est proposé pour définir les compensations financières de s'appuyer sur les montants forfaitaires par jour définis par l'arrêté du 28 août 2009 fixant ces montants par jour et par catégorie hiérarchique soit pour information actuellement :

- Catégorie A et assimilé : 135 € ; (soit pour un 1 mois 2924 €)
- Catégorie B et assimilé : 90 € ; (soit pour un 1 mois 1949 €)
- Catégorie C et assimilé : 75 € ; (soit pour un 1 mois 1624 €)

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

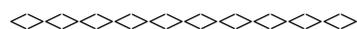
VU le décret n° 2004-878 du 26 août 2004, relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, notamment son article 11,

VU l'arrêté du 28 août 2009 fixant les montants forfaitaires par jour et par catégorie hiérarchique au titre du compte épargne temps, notamment son article 4,

VU la délibération du Conseil Municipal de Val de Reuil en date du 12 avril 2018 relative à la mise en place du Compte Épargne Temps,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer des conventions avec d'autres employeurs publics visant à compenser financièrement le transfert de comptes épargnes temps ;
- **PREND POUR REFERENCE** l'arrêté du 28 août 2009 fixant les montants forfaitaires par jour et par catégorie hiérarchique au titre du Compte Epargne Temps, pour la détermination de la compensation financière par jour transféré ;
- **PREND EN COMPTE** l'évolution des montants définis actuellement par l'arrêté du 28 août 2009 en cas de mise à jour de ceux-ci.



M. Ghoul souhaite remercier les agents de la Ville pour la bonne organisation du marché, ainsi que les placiers qui interviennent sur place.

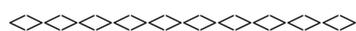
M. Ghoul souhaite également revenir sur le barbecue organisé par des jeunes dans le quartier de la Grosse Borne, malgré l'arrêté préfectoral interdisant les rassemblements.

Bien que cet évènement ait créé un sentiment d'agacement, il ne faut pas être en opposition avec les jeunes Rolivalois, mais plutôt les accompagner à travers la mise en œuvre d'actions. La période est difficile pour tous et les jeunes n'ont pas forcément conscience des conséquences de leurs actes. Des actions sont proposées par la Ville : le dispositif « Passe ton BAFA », les séjours d'été, les dons d'ordinateurs, l'aide de 250 euros pour les étudiants...

M. le Maire ajoute que les réactions suscitées suite à ce barbecue étaient justifiées sur le fond, sans doute moins sur la forme.

La semaine avait été occupée à organiser les tests salivaires dans les écoles, à maintenir un centre de dépistage sur la Ville, ... , il est donc apparu complètement irresponsable de voir un tel évènement.

Un certain nombre de jeunes ont accepté de venir échanger avec les élus le samedi 17 avril à 15h30 à la Plaine Saint Jean. M. le Maire rappelle que sa porte est toujours ouverte pour tous les Rolivalois.



Délibération N° 16

TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION

M. le Maire expose au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Les emplois permanents des Collectivités Territoriales sont, conformément aux termes de l'article 3 de la Loi du 13 juillet 1983 (titre I du statut général des fonctionnaires) occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative.

Par ailleurs, des modifications du tableau des effectifs sont à prévoir dans le cadre de départs en retraite, recrutements d'agents en contrat de 3 ans, de changement de filières et de réussite à concours.

- **Modifications du tableau des effectifs suite aux départs à la retraite :**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/09/2021	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Adjoint d'animation
01/09/2021	ATSEM principal 2ème classe	Adjoint d'animation

- **Modifications du tableau des effectifs suite à recrutements :**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/04/2021	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Agent social
01/09/2021	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Adjoint d'animation

• **Modifications du tableau des effectifs suite à changement de filière :**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/04/2021	Adjoint d'animation	Adjoint administratif

• **Modifications du tableau des effectifs suite à réussite à concours :**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/04/2021	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe

• **Modifications du tableau des effectifs suite à pérennisations de poste :**

Date d'effet	Service	Grade	Occupation du poste
01/09/2021	SERVICE PERI-EXTRASCOLAIRE LES DOMINOS	Adjoint d'animation	Temps complet
01/09/2021	AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE SERVICE ESPACES VERTS	Adjoint technique territorial	Temps non complet 24h hebdomadaire
01/10/2021	AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE SERVICE ESPACES VERTS	Adjoint technique territorial	Temps complet
01/11/2021	AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE SERVICE DES BATIMENTS	Adjoint technique territorial	Temps complet
01/04/2021	SERVICE D'EXPLOITATION STADE J. OWENS	Adjoint technique territorial	Temps complet

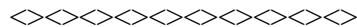
01/09/2021	SERVICE PERI- EXTRASCOLAIRE LES DOMINOS	Adjoint d'animation	Temps complet
------------	---	------------------------	------------------

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal

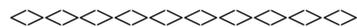
- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- **Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- **Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.



Les prochaines séances du Conseil Municipal auront lieu les lundis 7 juin et 5 juillet 2021.



L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h00.

Le secrétaire de séance

Le Maire
Président de séance